

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00651

Numéro SIREN : 809 532 906

Nom ou dénomination : 2 K PROJET

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2018 sous le numéro de dépôt 6649

n° de
dépôt

6649

n° de
gestion

12 JUIN 2018

2 K PROJET
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 15, Allée des Roses
78114 MAGNY LES HAMEAUX
R.C.S. Versailles 809 532 906

n° de
facture

Quinzy.

n° de
chrono

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{ER} JUIN 2018**


Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de 61 982,76 euros de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » - 61 982,76 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à - 15 593,74 euros et un montant des capitaux propres égal à - 14 494 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des exercices précédents.



2 K PROJET
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15, Allée des Roses
78114 MAGNY LES HAMEAUX
RCS VERSAILLES = 809.532.906

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 JUIN 2018



A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. B. B.", written over the bottom part of the stamp.

L'an 2018,
Le 5 juin,
A 18 heures 30,

L'actionnaire unique de la société 2 K PROJET, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune de valeur nominale, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

A pris les décisions ci-après relatives a :

- Lecture du rapport de gestion du Président
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus du Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des charges non déductibles
- Questions diverses

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître une perte de 61 982,76 euros

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Cette résolution est adoptée par :

..... voix ayant voté pour,
..... voix ayant voté contre,
..... voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique et Président approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » - 61 982,76 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à – 15 593,74 et un montant des capitaux propres égal à – 14 494 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par :

..... voix ayant voté pour,
..... voix ayant voté contre,
..... voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires ou leurs mandataires.

Le Président

2 K PROJET
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 15, Allée des Roses
78114 MAGNY LES HAMEAUX
RCS VERSAILLES 809 532 906



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Dubois", written over the stamp.

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 JUIN 2018**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître la perte de 61 982,76 euros

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » - 61 982,76 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à - 15 593,74 euros et un montant des capitaux propres égal à - 14 494 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine la rémunération brute versée à Monsieur Vincent KALENDERIAN, en sa qualité de Président, au titre de l'exercice clos au 31/12/2017 à savoir 18 837,48 euros.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer la rémunération brute de Monsieur Vincent KALENDERIAN, en sa qualité de Président, au titre de l'exercice 2018 à 30 000 euros.

2K PROJET
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 15, Allée des Roses
78114 MAGNY LES HAMEAUX
RCS VERSAILLES = 809.532.906



RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 MAI 2018

A handwritten signature in black ink.

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans les comptes annuels qui vous ont été remis.

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 41 596,94 euros.

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 447 547 euros, contre 152 040 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat net comptable est une perte de 61 982,76 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour l'exercice en cours, nous envisageons de consolider notre croissance et d'améliorer la marge commerciale grâce aux efforts consentis les années passées.

Nous espérons que les différentes actions engagées permettront d'améliorer nos résultats, mais la prudence s'impose.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la Société a poursuivi au cours de l'exercice ses activités de recherche et de développement.

EXAMEN DES COMPTES -RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Compte de résultat

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Comme indiqué précédemment, notre chiffre d'affaires s'est élevé à 447 547 euros contre 152 040 euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges extérieures et autres charges externes ressort à 376 612 euros contre 93 611 euros l'année précédente.

Et les traitements et salaires sont de 44 035 euros, contre 24 694 l'année précédente.

Les charges sociales sont de 24 486 euros contre 11 142 euros l'année passée.

La dotation aux amortissements est de 172 euros.

Le résultat d'exploitation est de – 61 754 euros contre 16 382 euros l'année passée

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 41 euros, s'établi à – 61 713 euros contre 16 382 euros l'année précédente.

Après prise en compte :

- D'un résultat exceptionnel de - 270 euros
- D'un impôt sur les sociétés de 0 euros.

L'exercice écoulé se solde par une perte de 61 982,76 euros

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître une perte de 61 982,76 euros.

Nous proposerons à l'assemblée générale l'affectation de l'exercice de la manière suivante :

- Imputation au poste « Report à Nouveau » - 61 982,76 euros

Soit un total du poste « Report à Nouveau » après affectation égal à – 15 593,74 et un montant des capitaux propres égal à – 14 494 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des exercices précédents.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

Conventions de l'article L227-10 du code de commerce

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Il est précisé que les conventions conclues au cours de l'exercice précédent se sont poursuivies

Administration et contrôle de la société

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le président

2 K PROJET
Société par actions simplifiées unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 15, Allée des Roses
78114 MAGNY LES HAMEAUX
RCS Versailles 809 532 906



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

L'an 2018,
Le 5 juin
A 19h30,

L'actionnaire unique de la SASU 2K PROJET, Société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune de valeur nominale, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par l'actionnaire présent en entrant en séance.

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Continuation de l'activité malgré que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport du Président sur la continuation de l'activité envisagée.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion du Président, décide de la continuation de la société malgré que les capitaux propres s'élevant à - 14 494 euros, soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la MAJORITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Le Président



ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	517	309	207	0,50	379	0,38
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	517	309	207	0,50	379	0,38
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	7 483		7 483	17,99		
Clients et comptes rattachés	10 702		10 702	25,73	87 608	87,05
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 329		3 329	8,00		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 169		9 169	22,04	2 348	2,33
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	40		40	0,10	5 000	4,97
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	10 667		10 667	25,64	5 305	5,27
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	41 390		41 390	99,50	100 261	99,62
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	41 906	309	41 597	100,00	100 641	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 000	2,40	1 000	0,99
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	100	0,24	100	0,10
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	46 389	111,52	32 401	32,19
Résultat de l'exercice	-61 983	-149,00	13 988	13,90
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-14 494	-34,83	47 489	47,19
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	7 430	17,86		
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	7 430	17,86		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	17 000	40,87		
. Découverts, concours bancaires	179	0,43	83	0,08
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	188	0,45	188	0,19
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	154	0,37		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 089	24,25	8 015	7,96
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	6 827	16,41	10 207	10,14
. Organismes sociaux	12 091	29,07	9 701	9,64
. Etat, impôts sur les bénéfices			1 969	1,96
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 526	3,67	22 643	22,50
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	312	0,75	346	0,34
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	295	0,71		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	48 661	116,98	53 152	52,81
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	41 597	100,00	100 641	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	447 547		447 547	100,00	152 040	100,00	295 507	194,36	
Chiffres d'Affaires Nets	447 547		447 547	100,00	152 040	100,00	295 507	194,36	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			12	0,00	4	0,00	8	200,00	
Total des produits d'exploitation (I)			447 558	100,00	152 044	100,00	295 514	194,36	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			29 111	6,50	4 980	3,28	24 131	484,56	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			376 612	84,15	93 611	61,57	283 001	302,32	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 789	0,40	1 090	0,72	699	64,13	
Salaires et traitements			44 035	9,84	24 694	16,24	19 341	78,32	
Charges sociales			24 486	5,47	11 142	7,33	13 344	119,76	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			172	0,04	137	0,09	35	25,55	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges			7 430	1,66			7 430	N/S	
Autres charges			25 675	5,74	6	0,00	25 669	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			509 312	113,80	135 662	89,23	373 650	275,43	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-61 754	-13,79	16 382	10,77	-78 136	-476,95	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			41	0,01	0	0,00	41	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			41	0,01	0	0,00	41	N/S	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			41	0,01	0	0,00	41	N/S	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-61 713	-13,78	16 382	10,77	-78 095	-476,70	

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 30/05/2018

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion							
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Total des produits exceptionnels (VII)							
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	270	0,06			270		N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	270	0,06			270		N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-270	-0,05			-270		N/S
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)			2 394	1,57	-2 394		-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	447 599	100,01	152 044	100,00	295 555		194,39
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	509 582	113,86	138 056	90,80	371 526		269,11
RÉSULTAT NET	-61 983	-13,84	13 988	9,20	-75 971		-543,11
			<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							